Sciences Po Grenoble UGA

L'OUVERTURE AUX MONDES

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE
1030 rue des universités - 38400 Saint Martin d'Hères

PRESTATIONS DE SERVICES
Réalisation d'une enquête quantitative panélisée aux Etats-Unis
« Conceptions ordinaires de la démocratie »

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Table des matières

Article 1 : Cadrage général 5
1.1. Objet de la consultation 5
1.2. Contexte scientifique 5
1.3. Intervenants 6
Article 2 : Organisation de l'enquête Baromètre de la Démocratie – volet Conceptions ordinaires 6
2.1. Dispositif général 6
2.2. Taille de panel 6
2.3. Représentativité 7
2.4. Gestion du panel 7
2.5. Qualité de l'infrastructure de panel 7
Article 3 : Questionnaire 8
3.1. Conception générale 8
3.2. Programmation 9
3.3. Tests préalables 9
3.4. Expérimentations 9
Article 4 : Contrôle de la qualité des données 10
4.1. Contrôles pendant la collecte 10
4.2. Contrôles techniques 10
4.3 Documentation des exclusions 11
4.4 Pondérations 11
4.5 Suivi longitudinal 11
Article 5 : Protection des données personnelles 11
5.1. Dispositions générales 11
5.2. Finalité du traitement 12
5.3 Catégories de données traitées 12
5.4. Instructions du responsable de traitement 12
5.5 Transferts internationaux 13
5.6. Hébergement des données 13
5.7. Sécurité des données 13
5.8. Confidentialité 14
5.9. Violations de données 14
5.10. Information et droits des personnes 14
5.11. Audit 15
5.12. Restitution et destruction des données 15

5.13 Propriété des données 15
Article 6 : Restitution et livrables 15
Article 7 : Contraintes et calendrier 16
Article 8 : Clause environnementale 16

Article 1 : Cadrage général

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation technique du volet quantitatif américain du **Baromètre de la démocratie**, coordonné par Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes et le laboratoire PACTE (UMR 5194).

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du projet de recherche **DemoCIS**, financé par l'Agence nationale de la recherche (France 2030), dont l'un des objectifs consiste à analyser les conceptions ordinaires de la démocratie, les attitudes à l'égard des institutions politiques et les préférences des citoyens concernant les réformes démocratiques.

Le présent marché porte sur la réalisation d'une enquête quantitative panélisée auprès de la population adulte résidant aux États-Unis.

Le titulaire assurera notamment :

- le recrutement et la gestion d'un panel national ;
- la programmation informatique du questionnaire ;
- la collecte des données ;
- les contrôles qualité ;
- la pondération des données ;
- la production des fichiers de données et de la documentation technique.

L'enquête comprendra deux vagues :

- une première vague réalisée avant les élections américaines de mi-mandat de novembre 2026 ;
- une seconde vague réalisée immédiatement après ces élections auprès des mêmes répondants, sous réserve de l'attrition inhérente à tout dispositif longitudinal.

1.2. Contexte scientifique

Le Baromètre de la démocratie constitue l'une des principales infrastructures de recherche développées dans le cadre du projet DemoCIS.

Après une première mise en œuvre en France, l'objectif est désormais de développer un dispositif comparable aux États-Unis afin de disposer de données harmonisées permettant l'étude comparative des attitudes démocratiques dans deux démocraties libérales confrontées à des transformations profondes de leurs systèmes politiques.

Cette extension internationale poursuit plusieurs objectifs scientifiques :

- mesurer les conceptions ordinaires de la démocratie dans les deux pays à partir d'un questionnaire largement harmonisé ;
- analyser les effets du contexte électoral sur les attitudes démocratiques avant et après les élections américaines de mi-mandat ;
- comparer les préférences institutionnelles, les attitudes à l'égard des réformes démocratiques, les compromis entre principes démocratiques concurrents ainsi que les formes de soutien ou de défiance envers les institutions politiques ;
- étudier les mécanismes de consolidation et de déconsolidation démocratiques dans une perspective comparative.

L'enquête comportera également un dispositif expérimental destiné à mesurer les préférences des répondants à l'égard de différentes configurations institutionnelles.

Le titulaire devra être en mesure de programmer et d'administrer cette expérimentation dans le respect des standards scientifiques internationaux.

1.3. Intervenants

- Porteur scientifique : Frédéric Gonthier (Sciences Po Grenoble, PACTE)
- Pilotage opérationnel : L'équipe de Sciences Po Grenoble PACTE supervisera le suivi du marché. Un référent scientifique et un responsable terrain seront désignés comme interlocuteurs privilégiés de l'institut retenu.
- Institut prestataire : L'institut sélectionné assurera la mise en œuvre technique du dispositif (panel, collecte, données), et proposera un interlocuteur unique.

Article 2 : Organisation de l'enquête Baromètre de la Démocratie – volet Conceptions ordinaires

Le budget global alloué à cette séquence du projet est de **48 000 euros TTC** soit 40 000 euros HT.

2.1. Dispositif général

Le titulaire mettra en œuvre un dispositif longitudinal reposant sur un panel représentatif de la population adulte résidant aux États-Unis.

L'objectif est de permettre le suivi des mêmes individus entre les deux vagues de collecte afin d'observer les évolutions individuelles des attitudes démocratiques.

Le titulaire précisera dans son offre :

- la nature de son infrastructure de panel ;
- son mode de recrutement ;
- son ancienneté ;
- son taux de renouvellement ;
- son mode de gestion.

Les panels reposant exclusivement sur de l'auto-recrutement (opt-in) devront faire l'objet d'une justification méthodologique détaillée.

2.2. Taille de panel

Le titulaire proposera une taille de panel compatible avec l'enveloppe budgétaire du marché.

L'équipe scientifique souhaite disposer d'un panel d'une taille permettant la réalisation d'analyses robustes au niveau national ainsi que pour les principaux sous-groupes de population. **Le candidat proposera la taille d'échantillon qu'il estime optimale** au regard du budget alloué et justifiera les compromis retenus entre taille d'échantillon, qualité du panel, taux de rétention attendu et précision statistique.

À titre indicatif, l'équipe scientifique estime pouvoir disposer :

- d'un minimum de **3 500 répondants complets lors de la première vague** ;
- d'un minimum de **2 500 répondants constants** lors de la seconde vague.

Le candidat indiquera explicitement :

- le nombre de répondants recrutés en vague 1 ;
- le nombre de répondants qu'il estime pouvoir conserver en vague 2 ;
- le taux de rétention attendu ;
- les hypothèses méthodologiques ayant conduit à cette estimation.

2.3. Représentativité

Le titulaire devra garantir la représentativité nationale de la population adulte (18 ans et plus) résidant aux États-Unis.

L'offre devra préciser les variables utilisées pour le recrutement, le calage et les pondérations.

Celles-ci devront notamment inclure :

- sexe ;
- âge ;
- niveau d'éducation ;
- origine ethno-raciale ;
- 4 grandes régions et/ou 9 divisions du Census Bureau
- type de territoire (urban/suburban/small town/rural) ;
- revenu du ménage

Variables supplémentaires pouvant être collectées :

- État
- Congressional district
- ZIP code
- County
- Metropolitan Statistical Area

Les sources statistiques utilisées pour le calage devront être précisées (U.S. Census Bureau, American Community Survey ou équivalent).

2.4. Gestion du panel

Le titulaire détaillera :

- les procédures de fidélisation des panélistes ;
- les dispositifs de relance ;
- les modalités d'indemnisation des répondants ;
- les actions destinées à limiter l'attrition ;
- les modalités éventuelles de remplacement des répondants perdus.

Toute procédure de rafraîchissement (panel refresh) devra être explicitement décrite.

2.5. Qualité de l'infrastructure de panel

Le candidat décrira :

- l'origine de son panel ;
- son mode de recrutement ;
- sa couverture de la population ;
- les procédures de vérification de l'identité des répondants ;
- les méthodes de détection des participations multiples ;
- les dispositifs de prévention des réponses frauduleuses.

Le candidat précisera notamment :

- si le panel repose sur un recrutement probabiliste (probability-based panel), non probabiliste (opt-in) ou sur une combinaison de plusieurs dispositifs ;
- les modalités de recrutement initial des panélistes (courrier, téléphone, Internet, recrutement en face-à-face ou toute autre modalité) ;
- les procédures mises en œuvre afin de limiter les biais de couverture de la population adulte résidant aux États-Unis ;
- les dispositifs prévus pour inclure, le cas échéant, les personnes disposant d'un accès limité à Internet ou présentant un risque de sous-représentation ;
- les méthodes utilisées pour contrôler les biais de sélection inhérents au mode de recrutement retenu.

Le candidat précisera également :

- les certifications dont il dispose (ISO 20252 ou équivalent) ;
- son éventuelle adhésion aux standards de l'*American Association for Public Opinion Research* (AAPOR) ;
- les principaux projets de recherche académique, enquêtes électorales nationales ou études institutionnelles réalisés au cours des cinq dernières années en mobilisant cette infrastructure de panel. Il précisera, lorsque cela est possible, les publications scientifiques ou rapports publics ayant résulté de ces travaux.

Article 3 : Questionnaire

3.1. Conception générale

Le questionnaire sera élaboré par l'équipe scientifique DemoCIS et transmis au titulaire en langue anglaise.

Le titulaire n'aura pas à assurer la traduction du questionnaire, mais pourra formuler toute observation technique ou méthodologique susceptible d'améliorer son administration ou la qualité des données recueillies.

Le questionnaire comportera :

- un tronc commun d'indicateurs permettant la comparaison avec le Baromètre français de la démocratie ;
- des questions spécifiques au contexte politique américain ;
- une expérimentation (conjoitn experiment) intégrée au questionnaire en vague 1 et en vague 2.

La durée moyenne de passation est estimée entre **20 et 25 minutes**.

3.2. Programmation

Le titulaire assurera :

- la programmation informatique complète du questionnaire ;
- les contrôles de cohérence ;
- les filtres et routages conditionnels ;
- les rotations aléatoires des batteries lorsque celles-ci sont prévues ;
- l'intégration des expérimentations ;
- les tests de compatibilité sur ordinateur, tablette et smartphone.

Le questionnaire devra être optimisé pour les principaux navigateurs Internet ainsi que pour les systèmes Android et iOS.

3.3. Tests préalables

Avant chaque vague, le titulaire réalisera un test technique portant au minimum sur **20 interviews complètes**.

Ce test permettra notamment de vérifier :

- le bon fonctionnement des filtres ;
- la durée réelle de passation ;
- les problèmes éventuels de compréhension ;
- les difficultés techniques rencontrées par les répondants ;
- la qualité de l'affichage sur les différents supports.

Les résultats du test seront présentés à l'équipe scientifique avant le lancement du terrain.

Le lancement de chaque vague sera subordonné à la validation du questionnaire par l'équipe DemoCIS.

3.4. Expérimentations

Le questionnaire comportera un dispositif expérimental de type conjoint experiment administré en vague 1 et en vague 2.

Le titulaire devra être en mesure de programmer notamment :

- des expériences de type **conjoint experiment** ;
- des dispositifs de randomisation des répondants ;
- des rotations aléatoires de questions ou de modalités de réponse ;
- des assignations aléatoires à différents scénarios expérimentaux.

Dans le cas des expériences de type conjoint experiment, le titulaire devra être en mesure d'assurer notamment :

- la génération aléatoire des profils présentés aux répondants ;
- l'équilibrage des niveaux des attributs entre les profils ;
- la randomisation de l'ordre de présentation des profils ;

- la randomisation de l'ordre de présentation des attributs, lorsque celle-ci est demandée par l'équipe scientifique ;
- l'intégration de contraintes éventuelles entre certaines combinaisons d'attributs (prohibited combinations).

Le candidat précisera les outils logiciels utilisés pour programmer ces expérimentations ainsi que les procédures mises en œuvre afin de vérifier le bon fonctionnement de la randomisation avant le lancement du terrain.

Le titulaire décrira dans son offre :

- son expérience de programmation de dispositifs expérimentaux comparables ;
- les outils logiciels utilisés ;
- les procédures permettant de garantir la randomisation effective des répondants ;
- les modalités de vérification du bon déroulement des expérimentations.
- les éventuelles limitations techniques de sa plateforme.

Article 4 : Contrôle de la qualité des données

La qualité des données constitue un élément essentiel du présent marché.

Le titulaire devra mettre en œuvre un ensemble de procédures permettant de garantir l'intégrité scientifique de l'enquête.

4.1. Contrôles pendant la collecte

Le titulaire décrira les procédures mises en œuvre afin de détecter notamment :

- les temps de réponse anormalement courts ;
- les répondants inattentifs ;
- les réponses répétitives (straightlining) ;
- les incohérences internes ;
- les questionnaires incomplets ;
- les doublons éventuels ;
- les réponses automatisées ;
- les participations frauduleuses.

4.2. Contrôles techniques

Le titulaire précisera les méthodes utilisées pour :

- la détection des robots (bots) ;
- la détection des VPN ou proxys lorsque cette fonctionnalité existe ;
- le contrôle des adresses IP ;
- la prévention des participations multiples.

4.3 Documentation des exclusions

Le titulaire documentera l'ensemble des exclusions opérées.

Il indiquera notamment :

- le nombre de questionnaires interrompus ;
- le nombre d'exclusions pour défaut de qualité ;
- les critères appliqués ;
- le nombre de questionnaires conservés après nettoyage.

Cette documentation accompagnera systématiquement les bases de données livrées.

4.4 Pondérations

Le titulaire réalisera les pondérations nécessaires afin de garantir la représentativité nationale de l'échantillon.

L'offre précisera notamment :

- les variables utilisées ;
- la méthode de pondération retenue ;
- les sources statistiques mobilisées ;
- les traitements appliqués aux poids extrêmes ;
- les effets de plan (design effect) ;
- la taille effective de l'échantillon (effective sample size).

4.5 Suivi longitudinal

Le titulaire produira, après chaque vague, un rapport de suivi du panel comprenant notamment :

- le taux de rétention ;
- les caractéristiques des répondants perdus ;
- les éventuels biais d'attrition ;
- les comparaisons entre répondants constants et répondants sortants ;
- les éventuelles mesures correctrices mises en œuvre.

Article 5 : Protection des données personnelles

5.1. Dispositions générales

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent marché concernent l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'enquête quantitative panélisée conduite aux États-Unis dans le cadre du projet DemoCIS.

Le présent traitement est mis en œuvre conformément :

- au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ;

- à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- aux textes pris pour leur application.

Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes agit en qualité de **responsable du traitement** au sens de l'article 4 du RGPD.

Le titulaire du présent marché agit en qualité de **sous-traitant**, conformément à l'article 28 du RGPD.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques présentés par le traitement.

Les données collectées ne pourront être utilisées à aucune autre fin que l'exécution du présent marché.

5.2. Finalité du traitement

Les traitements réalisés dans le cadre du présent marché ont pour seule finalité la réalisation technique du volet américain du Baromètre de la démocratie.

Ils comprennent notamment :

- le recrutement des répondants ;
- l'administration du questionnaire ;
- le suivi longitudinal du panel ;
- les opérations de pondération ;
- la production des fichiers de données ;
- la remise des livrables à l'équipe scientifique.

Aucun traitement ultérieur ne pourra être réalisé sans instruction écrite du responsable du traitement.

5.3 Catégories de données traitées

Les données susceptibles d'être traitées comprennent notamment :

- les données d'identification nécessaires au suivi du panel ;
- les coordonnées de contact des répondants ;
- les caractéristiques sociodémographiques ;
- les opinions politiques ;
- les attitudes à l'égard de la démocratie et des institutions ;
- les variables nécessaires aux opérations de pondération ;
- les informations techniques liées à la passation du questionnaire (horodatage, durée, support utilisé, etc.).

Les données directement identifiantes devront être conservées par le titulaire séparément des données d'enquête.

5.4. Instructions du responsable de traitement

Le titulaire s'engage à ne traiter les données personnelles que sur instruction documentée de Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes.

Toute demande d'utilisation des données à une autre fin devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable.

Le titulaire informera immédiatement le responsable du traitement s'il estime qu'une instruction est contraire au RGPD ou à toute autre disposition applicable.

5.5 Transferts internationaux

Compte tenu du lieu d'exécution des prestations, les traitements pourront être réalisés tout ou partie sur le territoire des États-Unis.

Le titulaire garantit que tout transfert international de données sera réalisé conformément au **chapitre V du règlement (UE) 2016/679**.

À ce titre, le titulaire devra justifier, avant le démarrage des prestations, du fondement juridique autorisant ces transferts.

Ce fondement pourra notamment résulter :

- d'une certification valide au **EU–US Data Privacy Framework** ;

ou

- de la mise en œuvre des **Clauses Contractuelles Types (Standard Contractual Clauses)** adoptées par la Commission européenne ;

ou

- de tout autre mécanisme reconnu par le droit de l'Union européenne.

Le titulaire communiquera, sur demande, l'ensemble des documents attestant de cette conformité.

Toute évolution du mécanisme de transfert devra être immédiatement portée à la connaissance du responsable du traitement.

5.6. Hébergement des données

Le titulaire précisera dans son offre :

- le ou les pays d'hébergement ;
- les infrastructures techniques utilisées ;
- les éventuels sous-traitants participant au traitement ;
- les procédures de sauvegarde ;
- les dispositifs de continuité d'activité.

Le titulaire informera sans délai le responsable du traitement de toute modification substantielle affectant ces éléments.

5.7. Sécurité des données

Le titulaire mettra en œuvre des mesures techniques et organisationnelles conformes à l'état de l'art afin de garantir :

- la confidentialité des données ;
- leur intégrité ;
- leur disponibilité ;
- leur traçabilité.

Ces mesures comprendront notamment :

- le chiffrement des données lors des transmissions ;
- le chiffrement des données stockées lorsque cela est techniquement possible ;
- la gestion individualisée des habilitations ;
- l'authentification des utilisateurs ;
- la journalisation des accès ;
- la sauvegarde régulière des données ;
- les procédures de restauration.

5.8. Confidentialité

Les personnes habilitées à accéder aux données devront être soumises à une obligation de confidentialité.

Le titulaire veillera à ce que l'ensemble de ses collaborateurs et de ses éventuels sous-traitants reçoivent une formation adaptée en matière de protection des données personnelles.

5.9. Violations de données

Toute violation de données personnelles devra être notifiée au responsable du traitement dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de **24 heures** après sa découverte.

La notification précisera notamment :

- la nature de la violation ;
- les catégories de données concernées ;
- le nombre approximatif de personnes concernées ;
- les conséquences prévisibles ;
- les mesures correctrices engagées.

Le titulaire apportera toute l'assistance nécessaire afin de permettre au responsable du traitement de satisfaire à ses obligations auprès de l'autorité compétente.

5.10. Information et droits des personnes

Il est convenu que Sciences Po Grenoble-UGA est seul tenu de l’obligation de fournir aux personnes dont les données sont traitées l’ensemble des informations requises par les articles 13 et 14 du RGPD.

Le titulaire assistera le responsable du traitement afin de permettre l'exercice des droits prévus par le RGPD, notamment :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit à l'effacement ;
- droit à la limitation ;
- droit d'opposition ;
- droit à la portabilité lorsque celui-ci est applicable.

5.11. Audit

Le responsable du traitement pourra procéder ou faire procéder à tout audit destiné à vérifier le respect des obligations du présent chapitre.

Le titulaire s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à ces vérifications.

5.12. Restitution et destruction des données

À l'issue du marché, le titulaire remettra au responsable du traitement :

- l'ensemble des bases de données ;
- les pondérations ;
- les fichiers techniques ;
- les questionnaires programmés ;
- les rapports méthodologiques ;
- toute documentation utile à l'exploitation scientifique.

Sauf obligation légale contraire, le titulaire procédera ensuite à la destruction de l'ensemble des copies des données détenues pour le compte du responsable du traitement.

Une attestation de destruction sera remise à Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes.

5.13 Propriété des données

L'ensemble des données collectées dans le cadre du présent marché constitue la propriété exclusive de Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes.

Le titulaire ne pourra procéder à aucune réutilisation, diffusion, exploitation scientifique, commerciale ou statistique de ces données sans l'accord écrit préalable du responsable du traitement.

Le titulaire pourra uniquement faire état de la réalisation de cette enquête à titre de référence professionnelle, sous réserve de ne divulguer aucune information confidentielle relative aux données, aux résultats ou aux analyses du projet.

Article 6 : Restitution et livrables

À chaque vague, l'institut devra livrer les éléments suivants :

- **Un point d'avancement à mi-terrain** avec des éléments utiles au suivi de l'enquête : nombre de questionnaires, temps de passation, profils des répondants en fonction de variables socio-démographiques (âge, sexe, diplôme, professions, région/division au sens du U.S. Census Bureau)
- **Fichier de données complet** aux formats .sav, .dta et .csv
 - Incluant les identifiants, les variables de pondération transversale et longitudinale, les données brutes, les variables dérivées (dates d'envoi et d'enregistrement, device, temps de remplissage), les variables appariées depuis d'autres enquêtes le cas échéant
- **Rapport technique comprenant pour chaque vague** :
 - Nombre d'invitation envoyées, abandons en cours, refus, non réponses, nombre de questionnaires valides , temps de passation,

- Description des pondérations appliquées
- Profil sociodémographique comparé de l'échantillon (brut et pondéré)

- **Rapport de suivi de panel** incluant :
 - le **taux de réponse global** et par sous-groupes sociodémographiques ;
 - le **taux de rétention entre vagues** (attrition) ;
 - toute autre **information utile au suivi qualitatif et quantitatif du panel** (taux de refus, motifs d'abandon, actions correctives mises en œuvre pour compenser l'attrition, etc.)

A la demande de l'équipe de recherche ou de l'institut, une réunion pourra être organisée pour faire le point sur la mise en place du terrain, son déroulement ou le bilan du recueil des questionnaires (en visioconférence).

Article 7 : Contraintes et calendrier

- **Durée du terrain** par vague : **2 semaines à 1 mois**
- **Délai de livraison** des fichiers **: au plus tard 6 semaines après la clôture du terrain**

Article 8 : Clause environnementale

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire met en œuvre des mesures visant à limiter l'impact environnemental des prestations.

À ce titre, le titulaire privilégie, lorsque les modalités de réalisation des prestations le permettent :

- la réalisation des opérations de collecte et d'échanges avec l'IEP de Grenoble par voie dématérialisée ;
- la limitation du recours aux supports papier et, lorsque leur utilisation est nécessaire, leur réduction au strict nécessaire ;
- la limitation des déplacements nécessaires à l'exécution des prestations, notamment en privilégiant les modalités de collecte ou de coordination à distance lorsqu'elles sont compatibles avec les exigences du marché.

Le titulaire présente, dans le cadre de son offre puis, le cas échéant, à la demande de l'IEP de Grenoble, les mesures mises en œuvre pour assurer le respect des présentes obligations environnementales.

Ces obligations constituent des conditions d'exécution du marché au sens de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique.